









Les Aides Financières de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'apprenti-e en formation en CFA




(Document non contractuel)

Année 2018-2019		https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
AU CFA		
	Restauration et Hébergement	Le montant s'élève à : 9 € pour l'hébergement (forfait repas/nuit/petit-déjeuner) 2,5 € pour la restauration (déjeuner) <i>Ne sont pas concernés les apprenti-e-s fréquentant la cantine et/ou la cantine d'un lycée : aides déjà prise en compte.</i>
	Aide au premier équipement professionnel	Les apprenti-e-s inscrits dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région qui s'engagent dans une nouvelle formation, de niveau V (niveau CAP) ou IV (niveau Bac Pro), dans la majorité des secteurs d'activité Ces équipements sont acquis par la Région et remis aux apprenti-e-s par le CFA au cours des premières semaines suivant leur entrée en formation. Les apprenti-e-s en sont informé-e-s par le CFA.
	Fond social d'aides aux apprenti-e-s (FSAA)	Les apprenti-e-s qui présentent des difficultés financières qui les empêchent de suivre leur formation dans de bonnes conditions ou qui pourraient le conduire à rompre son contrat, doivent se rapprocher du référent FSAA au sein de son CFA.
	Carte d'étudiant des métiers	Elle permet d'obtenir de nombreuses réductions tarifaires : culture (cinéma, théâtre, ...), activités sportives, restauration, transports, logement étudiant. Se renseigner auprès de son CFA.
	Apprenti-e-s en situation de handicap – difficultés sociales	Les apprenti-e-s peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé. (cellule d'appui SARAH - APAJH87- CRFH)
SUR INTERNET :		mes-services.nouvelle-aquitaine.fr / Contact : 05.49.38.49.38
	Aide au transport	Les apprenti-e-s peuvent percevoir une aide pour le transport entre l'entreprise et le CFA. Cette aide varie entre 50€ et 360€ en fonction de la distance Employeur-CFA. Une demande d'aide doit être déposée sur le site : mes-services.nouvelle-aquitaine.fr ; l'aide est versée une fois par an directement aux apprenti-e-s.
	Aide au permis B	La région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis de conduire B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.





BOURSES DIVERSES

	<p>Soutien scolaire : service gratuit d'aide aux devoirs</p>	<p>Apporter un soutien scolaire sous forme d'aide aux devoirs à destination des apprentis de la Région Nouvelle-Aquitaine dans 5 matières : français – anglais – espagnol – mathématiques – physique. Par téléphone au 05 57 57 50 00 (appel gratuit), du lundi au jeudi de 18h à 21h, hors vacances scolaires et jours fériés.</p>
	<p>Aide aux brevets : BAFA, BAFD, BNSSA</p>	<p>La Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge une partie des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et Directeur (BAFA et BAFD) et du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)</p>
	<p>Stage professionnel / Séjours d'étude à l'étranger - Public Post BAC</p>	<p>L'objectif de ce dispositif est de contribuer à la réalisation d'un stage (2 semaines minimum) ou un séjour d'études à l'étranger (8 semaines minimum), pour les bénéficiaires inscrits dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (Post Bac). « Mes démarches en Nouvelle Aquitaine »</p>
	<p>DestiAction : Soutenir le départ autonome des jeunes de Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>Le dispositif DestiAction s'adresse aux jeunes néo-aquitains qui souhaitent mettre en œuvre un premier projet de voyage en autonomie en France ou en Europe.</p>

LOGEMENT - MOBILITE

	<p>Avance 1er Loyer 18-30 ans</p>	<p>Faites la demande d'une avance sur votre premier loyer, dans les deux semaines suivant la signature de son bail, directement sur le site http://avanceloyer.solihanouvelleaquitaine.fr/ Le montant alloué se situe entre 100 et 300 € et est remboursable sur 12 mois maximum ; et ceci sans critères de revenus.</p>
	<p>Billet Jeunes TER</p>	<p>Avec le Billet Jeunes, la Région facilite vos déplacements occasionnels en TER et cars régionaux, et propose un tarif simple de 4€ à 19€ sur tout le réseau de la Nouvelle-Aquitaine. Ces tarifs vous concernent si vous avez moins de 28 ans.</p>
	<p>L'opération « Un Deux Toit »</p>	<p>En formation, en stage, en études, vous avez des difficultés à trouver un logement ? Vous cherchez une solution proche de votre lieu de formation ou de stage... ? Pourquoi ne pas tenter l'expérience de la chambre chez l'habitant ? Vous serez accueilli chez un propriétaire qui dispose d'une chambre vacante à son domicile, pour quelques nuits, à la semaine ou bien au mois : operationundeux toit.fr</p>

AUTRES INFORMATIONS

	<p>ARPE</p>	<p>L'aide à la recherche d'un premier emploi (Arpe) s'adresse aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à finalité professionnelle, obtenu il y a moins de 4 mois. Ils doivent être âgés de moins de 28 ans, à la recherche d'un 1^{er} emploi et avoir bénéficié d'une bourse de l'enseignement supérieur pendant la dernière année de préparation de leur diplôme. L'Arpe est versée chaque mois pendant une durée maximale de 4 mois.</p> <p>https://www.messervices.etudiant.gouv.fr</p>
  <p>santé famille retraite services</p> <p>http://www.caf.fr/</p> <p>http://www.msa.fr</p>	<p>Aides au logement</p>	<p>L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge.</p>
	<p>RSA jeune actif</p>	<p>Un jeune de 18 à 25 ans, français ou étranger, qui justifie d'une certaine durée d'activité professionnelle peut bénéficier du RSA jeune actif sous certaines conditions. (au moins 3124 heures)</p>
	<p>Prime D'Activité</p>	<p>Les salariés et fonctionnaires de 18 ans ou plus peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande de prime d'activité se fait via un téléservice ou auprès de la Caf ou de la CMSA.</p>
	<p>Allocations Familiales / Parent</p>	<p>Pour ouvrir droit aux prestations familiales, un enfant doit être à la charge effective et permanente de l'allocataire (parent, tuteur, etc.). S'il travaille, sa rémunération ne doit pas dépasser 55 % du SMIC.</p>
	<p>L'avance loca pass</p>	<p>Elle permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum.</p>
	<p>La garantie loca pass</p>	<p>C'est une caution gratuite remboursable de paiement des loyers et charges locatives, donnée au bailleur à compter de l'entrée dans les lieux du locataire.</p>
	<p>Visale</p>	<p>C'est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.</p>
	<p>Mobili jeune</p>	<p>C'est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance. Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours.</p>